

DEC 027 /2024

DECISION

Objet : Demande de subvention relative aux travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie et de la salle des aînés au titre du volet « Aménagement et Equipements » de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) pour l'année 2024

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,
- Vu la décision n° 04/2019 attribuant la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et l'extension de la mairie et de la salle des aînés au groupement dont le mandataire est WONK ARCHITECTES et validant ainsi l'opération,
- Vu la décision n° 100/2019 modifiant l'architecte mandataire du groupement par avenant au profit de la société ZITA ARCHITECTES,
- Le Maire soussigné,

Considérant l'opération de travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie et de la salle des aînés, L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) 2024 concerne les projets d'aménagement, de construction, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité, dans les domaines de services à la population, à la culture, au patrimoine, à l'enseignement, au tourisme et au sport.

Dans le cadre d'un projet global avec travaux, les frais liés aux études opérationnelles nécessaires à la réalisation des travaux sont éligibles, notamment :

- les études de préfiguration et de faisabilité
- les études de conception
- les études de mise en œuvre

Le taux de subvention pour les dépenses subventionnables supérieures à 70.000€ HT se verront appliquées un taux maximal de 30%, 40% ou 50% selon le potentiel financier, l'effort fiscal et le revenu moyen par habitant de la collectivité.

Le montant maximum de la subvention par projet est fixé à 300.000€.

Le montant des aides publiques ne doit pas excéder 80% du coût total hors taxe de l'opération.

Le maître d'ouvrage doit assurer une participation financière minimale de 20% de la dépense subventionnable.

La Mairie n'a pas connu de rénovation importante depuis sa construction datant des années 1980. L'isolation du bâtiment, des menuiseries extérieures et le remplacement de la chaudière sont devenus nécessaires afin de rendre le bâtiment moins énergivore et de limiter son impact environnemental.

Afin de répondre aux demandes de l'AD'AP (agenda d'accessibilité programmée), la rénovation de ces équipements a été jugée primordiale afin de permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite mais aussi de répondre aux normes électriques et d'accueillir les habitants dans de meilleures conditions.

Le marché public de travaux est estimé à un montant de 2.669.199,94€ HT et les études liées à cette opération s'élèvent à 519.715,56€ HT ;

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financements publics			
DEPARTEMENT DU NORD	ADVB 2024	300 000,00 €	9%
Auto-financement			
Fonds propres		2 888 915,50 €	91%
Total HT		3 188 915,50 €	100%

L'échéancier de la réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Décembre 2023
- Durée estimative du chantier : 365 jours
- Date prévisionnelle de fin des travaux : Décembre 2024
- Date prévisionnelle de mise en service de l'équipement : Janvier 2025

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département du Nord au titre du volet « Aménagement et Equipements » de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) au titre de l'année 2024,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une subvention au Département du Nord au titre de l'ADVB « Aménagement et Equipements » pour l'année 2024 à hauteur de 300.000€.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 05 / 03 / 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Dépôt en sous-Préfecture le / / 2024
Publication ou notification le : / / 2024


Le Maire
David CALCOEN


Le Maire

David CALCOEN



Le Maire
David CALCOEN

Hôtel de Ville : 47, Place du Général de Gaulle
B.P.20009 – 59726 WORMHOUT CEDEX – Tél. 03.28.65.63.72 – Fax 03.28.62.88.52